Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2021) **Heft:** 2318

Artikel: Aide aux médias, la suspicion et le suspens : le feuilleton parlementaire

de l'aide aux médias en ligne se poursuit : prochain épisode, le 2 mars,

au Conseil national

Autor: Jaggi, Yvette

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1014450

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Aide aux médias, la suspicion et le suspens

Le feuilleton parlementaire de l'aide aux médias en ligne se poursuit. Prochain épisode, le 2 mars, au Conseil national

Yvette Jaggi - 22 février 2021 - URL: https://www.domainepublic.ch/articles/38462

Dans son <u>message</u> du 20 avril 2020, le Conseil fédéral propose un *«train de mesures en faveur des médias»*. Il comprend notamment une nouvelle loi fédérale sur l'aide aux médias en ligne (LFML), forte de cinq articles.

Le Conseil des États avale imprudemment l'ensemble en juin dernier, le Conseil national entre en matière, mais décroche le wagon LFML du train de mesures en septembre. Retour à la chambre des cantons qui l'examine séparément en décembre.

De son côté, la Commission des transports et des télécommunications du Conseil national multiplie les questions et demandes d'études complémentaires. Elle finit par se prononcer sur le projet de loi dans sa <u>séance du 16 février</u>, en vue du débat en plénum agendé pour le 2 mars prochain.

La chronologie confirme l'embarras, pour ne pas dire la méfiance, des parlementaires (DP 2296) à l'égard des médias en ligne, et même face aux plus sérieux. Ainsi le Conseil national pourrait abaisser le montant de la contribution à 60 % du chiffre d'affaires imputable, au lieu des 80 % proposés par le Conseil fédéral et acceptés par

le Conseil des États.

Toutefois, il y a une perspective plus positive si l'on considère que la diversité médiatique représente un intérêt pour l'exercice de la démocratie. Le Conseil national devrait décider de maintenir la clause dite de *holding*: les offres de médias multiples émanant d'une même structure, dans la même région linguistique, ne pourront donner lieu qu'à une seule demande.

De quoi limiter notamment l'appétit du groupe Tamedia qui, à défaut, pourrait s'arroger la part du lion du montant de 30 millions budgété pour le financement des contributions, provenant des ressources générales de la Confédération.

La proposition rose-verte de porter ce montant à 50 millions n'a guère de chances de l'emporter au plénum. Idem concernant l'ajout d'une septième condition à remplir pour obtenir une contribution: «les organisations et professionnels des médias s'engagent à négocier une convention collective de travail avec les associations du personnel».

Le parcours parlementaire de la LFML pourrait s'achever à la session de juin prochain. Ainsi, elle aurait une chance d'entrer en vigueur d'ici la fin de l'année.